



CHECK-LIST

C04. AMÉNAGEMENT, ÉQUIPEMENT & RANGEMENT DU LOCAL CONFIDENTIALITÉ

La liste suivante rappelle les principaux éléments à respecter afin que l'officine dispose d'un espace de confidentialité adapté.

Aménagement / Matériels :

Toutes activités :

- Espace clos
- Isolation visuelle
- Isolation phonique
- Accessible directement depuis l'espace clients (sans passage par le back office)
- Clairement identifié
- Disposant du mobilier adapté (une table ou un bureau, des chaises et /ou un fauteuil)
- Accessible aux personnes à mobilité réduite

Entretiens patients (Bilan de Médication, Education thérapeutique patients, Accompagnement pharmaceutique du patient...) :

- Présence d'un poste informatique permettant de consulter les informations du patient
- Supports nécessaires à la conduite des entretiens

Dépistage, TROD, vaccination... :

- Matériels adéquats aux différentes activités proposées
- Conteneurs de collectes pour les déchets d'activités de soins à risque infectieux
- Point d'eau ou solutions hydro-alcooliques pour le lavage des mains
- Trousse de première urgence

Entretien / Rangement :

- Nettoyage, décontamination et rangement systématique du matériel après chaque utilisation
- Pas de stockage de médicaments, ni de documents
- Espace nettoyé & décontaminé régulièrement
- Matériel calibré et désinfecté (tensiomètre, appareil de contrôle de la glycémie...)





CHECK-LIST

C04. AMÉNAGEMENT, ÉQUIPEMENT & RANGEMENT DU LOCAL
CONFIDENTIALITÉ

La check-list : principes

Une check-list est un document permettant de repérer les étapes nécessaires d'une activité ou d'un ensemble d'activité tout en s'assurant de la bonne réalisation de celles-ci. La check-list est un outil facilement utilisable rempli par les collaborateurs de l'officine au cours de leur activité.

Commentaires pour un bon usage

Les enjeux :

L'espace confidentialité constitue un **enjeu d'avenir pour l'officine**. Les nouvelles missions confiées aux pharmaciens nécessitent l'accès à un espace adapté pour leur mise en œuvre.

Cet espace doit garantir les meilleures conditions pour prodiguer un soin, un contrôle et/ou un dépistage. Il nécessite calme et confidentialité. Il doit respecter les règles de protection, d'hygiène et d'élimination des déchets en vigueur.

Information et visibilité vers la patientèle :

- L'espace confidentialité reflète l'évolution du rôle du pharmacien dans la relation avec sa patientèle. **La mise en valeur de cet espace permet aux patients d'identifier la possibilité d'une prise en charge différente de celle proposée habituellement au comptoir.**
- Il est judicieux de **donner à l'espace confidentialité un aspect attrayant et confortable** (décoration, éclairage...) afin de mettre à l'aise le patient.

Références :

Recommandations pour l'aménagement des locaux de l'officine (ONP)

Recommandations pour l'Accessibilité des Locaux (Ministère des Affaires Sociales)

